

279

DC7.1

Projet de parc éolien de Saint-
Valentin

6211-24-047

From:
To: monique.gelinas@bape.gouv.qc.ca
Subject: Question M. Bergeron
Date: Fri, 11 Mar 2011 00:58:18 +0000

Voici ma question pour Monsieur Bergeron du Ministère fédérale de la Faune

Peut-on considérer notre région, le long du Richelieu et du Lac Champlain comparable à la fréquentation de Baie du Fèvre

Est-ce que le ministère pourrait exiger la tenue d'une étude d'impact fédéral considérant le nombre d'oiseaux migrateur de la région. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral peut exiger une étude d'impact lorsque des rivières fédérales peuvent être affecté par un projet, en est-il de même pour les projet qui peuvent affecter des oiseaux migrateur sur lequel le gouvernement fédéral a juridiction.

Andre Lafrance Avocat

From:

To: monique.gelinas@bape.gouv.qc.ca; leventourne@hotmail.fr

Subject: Question devant être répondu uniquement par Monsieur Jason Edwothy

Date: Sat, 12 Mar 2011 14:51:13 +0000

Bonjour,

J'adresse les présente questions à la Commission et je m'attends à une réponse de Monsieur Edwothy uniquement

1) N'ayant eu qu'une réponse partiel et évasive à ma Question relativement au Memorandum of Agreement avec la municipalité de St-Valentin. Comme ladite entente semble avoir été signé par un précédent conseil et que selon le directeur général de la municipalité celle-ci pourrait généré des recours de la part de TransAlta si elle n'était pas respecté, ma question est la suivante et commande uniquement une réponse négative ou affirmative et aucun développement à la réponse n'est donc requise.

Est-ce que TransAlta est disposer à renoncer au effet du Mémorandum Of Agreement, oui ou non?

Une réponse immédiate est requise afin de permettre au conseil municipal de représenter adéquatement la population. En ce qui me concerne, le conseil, par le présent entente, a renoncé à ses pouvoirs de représentation de la population. La renonciation par Trans Alta permettra ainsi au conseil de jouer pleinement son rôle, soit celui de représenter l'ensemble de la population, pour ou contre, sans entrave.

2) Comme il existe un nombre grandissant de plainte au sujet du projet de Wolf Island, tant du coté américain que canadien, le soussigné demande si TransAlta est disposer à prendre l'engagement écrit, si son projet était autorisé, ce qui n'est pas souhaitable, considérant le consensus contre le projet, d'installer, à ses frais, une technologie radar qui permettrait que les balises de positionnement demeurent éteinte tant et aussi longtemps qu'aucun avion ne circule dans l'aire aérien des avions?

Une réponse positive ou négative est requise, tout développement à la réponse serait superfétatoire en plus d'inutile. Dans la mesure où la réponse est positive, voici le nom d'une entreprise qui pourrait aider Trans Alta: <http://www.ocasinc.com/>

Comme la commission a pu le percevoir, le paysage est d'une importance capitale pour les membres de la communauté et spécialement pour le soussigné. Est-il exacte de prétendre qu'une vaste majorité des citoyens de Tibbetts Point Road au Cape Vincent ont exprimé que les balise de positionnement représentait une nuisance? Si des rapports existe à ce sujet, les produire à la commission et soit disponible pour vérification de la part des citoyens

3) Est-ce que Trans Alta à fait l'objet de poursuite et ou mise en demeure et ou opposition à l'un ou plusieurs de ses projets générateur d'énergie, peut importe le type de projet (Charbon, Éolienne, géothermie etc). Si Trans Alta a effectivement fait l'objet de controverse et ou poursuite judiciaire(s) et ou mise en demeure, le soussigné exige que le tout soit produit auprès de la commission et soit disponible pour vérification de la part des citoyens.

4) À la connaissance de Trans Alta, existe t-il un comité de citoyen contre le projet de Wolf Island et si tel comité existe, veuillez produire ses coordonnées?

5) Est-il exact de prétendre qu'une des principale source de plainte des résident de Wolf Island et les environs, tant au Canada qu'au États Unis est que le projet modifiera de façon irréversible le paysage de ce site reconnu par l'Unesco? Est-ce que Trans Alta a prévu un fond de compensation pour la perte de paysage et si, de quel nature est-il.

Cordialement

Andre Lafrance

From: -
To: monique.gelinas@bape.gouv.qc.ca
Subject: Correction question
Date: Sat, 12 Mar 2011 22:25:57 +0000

Bonjour,

J'adresse les présente questions à la Commission et je m'attends à une réponse de Monsieur Edworthy uniquement

1) N'ayant eu qu'une réponse partiel et évasive à ma Question relativement au Memorandum of Agreement avec la municipalité de St-Valentin, **je réitère ma question**. Comme ladite entente semble avoir été signé par un précédent conseil et que selon le directeur général de la municipalité celle-ci pourrait généré des recours de la part de TransAlta si elle n'était pas respecté, ma question est la suivante et commande uniquement une réponse négative ou affirmative et aucun développement à la réponse n'est donc requis.

Est-ce que TransAlta est disposé à renoncer au effet du Mémorandum Of Agreement **intervenu entre cette dernière et la Municipalité de St-Valentin**, oui ou non?

Une réponse immédiate est requise afin de permettre au conseil municipal de représenter **plus** adéquatement la population. En ce qui me concerne, le conseil, par le présent entente, a renoncé à ses pouvoirs de représentation de la population. La renonciation par Trans Alta permettra ainsi au conseil de **pouvoir** pleinement **exercer** son rôle, soit celui de représenter l'ensemble de la population, pour ou contre, **et ce**, sans entrave.

2) Comme il existe un nombre grandissant de plainte au sujet du projet de Wolf Island, tant du coté américain que canadien, le soussigné demande si TransAlta est disposé à prendre l'engagement écrit, si son projet était autorisé, ce qui n'est pas souhaitable, considérant le consensus contre le projet, d'installer, à ses frais, une technologie radar qui permettrait que les balises de positionnement demeurent éteinte tant et aussi longtemps qu'aucun avion ne circule dans l'aire aérien?

Une réponse positive ou négative est requise, tout développement à la réponse serait superfétatoire en plus **d'être** d'inutile. Dans la mesure ou la réponse est positive, voici le nom d'une entreprise qui pourrait aider Trans Alta: <http://www.ocasinc.com/>

Comme la commission a pu le percevoir, le paysage est d'une importance capitale pour les membres de la communauté et spécialement pour le soussigné. Est-il exacte de prétendre qu'une vaste majorité des citoyens de Tibbetts Point Road au Cape Vincent ont exprimé que les balise de positionnement représentait une nuisance? Si des rapports existe à ce sujet, les produire à la commission et soit disponible pour vérification de la part des citoyens

3) Est-ce que Trans Alta à fait l'objet de poursuite et ou mise en demeure et ou opposition à l'un ou plusieurs de ses projets générateur d'énergie, peut importe le type de projet (Charbon, Éolienne, géothermie etc). Si Trans Alta a effectivement fait l'objet de controverse et ou poursuite judiciaire(s) et ou mise en demeure, le soussigné exige que le tout soit produit auprès de la commission et soit disponible pour vérification de la part des citoyens.

4) À la connaissance de Trans Alta, existe t-il un comité de citoyen contre le projet de Wolf Island et si tel comité existe, veuillez produire ses coordonnées?

5) Est-il exact de prétendre qu'une des principale source de plainte des résident de Wolf Island et les environs, tant au Canada qu'au États Unis est que le projet modifiera de façon irréversible le paysage de ce site reconnu par l'Unesco? Est-ce que Trans Alta a prévu un fond de compensation pour la perte de paysage et si, de quel nature est-il.

Cordialement

Andre Lafrance

Andre Lafrance Avocat

From: .
 To: monique.gelinas@bape.gouv.qc.ca; leventourne@hotmail.fr; yduteau@sympatico.ca
 Subject: Question pour le Ministère des Richesses Naturelle et de L'environnement
 Date: Sun, 13 Mar 2011 16:19:21 +0000

Bonjour,

Question Pour Hydro Québec et le Bureau du Premier Ministre du Québec, auteur de la décision.

Tous conviendrons que le Québec produit suffisamment d'énergie pour subvenir à ses propres besoin énergétique pour plusieurs décennies. On peut des lors affirmer que le Québec est actuellement autonome au niveau de la production d'électricité, les choix d'exportation ne doivent pas être utilisé au fin de la détermination de cette autonomie énergétique.

Rappelons qu'en exportant de l'énergie, nous exportons des emplois potentiel (le contrat d'approvisionnement en Gaz Naturel en vue de fournir une centrale électrique à Plattsburgh est un bon exemple d'exportation de nos emploi.)

La commission n'est pas sans ignorer que le Gouvernement paiera pour acquérir l'énergie à une compagnie non résidente de l'Alberta et non à des promoteurs québécois (voir la controverse entourant l'accord avec le Nouveau Brunswick) près du double que le prix de vente du même kWh vendu à l'état du Vermont (5,8 cents par kWh voir <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/energie-et-ressources/201101/14/01-4360018-le-prix-de-lelectricite-baisse-au-vermont-grace-a-hydro.php>). Le premier Ministre déclarait même en conférence de presse que c'était un moyen d'enrichissement pour le Québec que de vendre de l'électricité au prix du marché (<http://www.youtube.com/watch?v=EI5FDprKwbg>).

Il n'a pas été établis de façon claire par le représentant de Hydro-Québec le véritable prix qui sera payé à cette compagnie Albertaine, ce représentant de la société d'état pratiquant ce que l'on appelle communément la langue de bois. Il serait utile, pour fin de compréhension, d'établir le prix payé pour chaque projet Éolien au Québec par kWh ainsi que l'entente entre le Vermont soit déposé. Cela ne tient même pas en compte l'accord avec Terre Neuve.

1) En vertu de quel principe économique l'État paiera t-il plus pour l'énergie acquis d'une compagnie de

l'Alberta (une réponse incluant le prix payé par le Vermont, l'état de New York et celle payé au différent opérateur de parc Éolien au Québec)?

En sous question:

1.1) Existe t-il des normes pour l'achat d'énergie de compagnie étrangère tel que Trans Alta?

1.2) Pourquoi les compagnie Québécois ne sont-elles pas favorisé dans cette appel d'offre?

1.3) Comme le mentionnait le gouverneur de l'État du Vermont, l'Hydro-Électricité est considéré par l'État du Vermont comme une énergie verte et renouvelable et ce, au fin de l'obtention par le Vermont de crédit fédéraux. Pourquoi le gouvernement désire t-il favoriser une énergie beaucoup plus couteuse (éolien 13.3 cents par KWH) au détriment de l'énergie hydro-électrique présente en abondance et surtout une source d'énergie constante (5,8 cents par KWH incluant les profits contrat Vermont)?

Pour le Ministère des Richesses Naturelle et de L'Environnement et le Premier Ministre

Il est connu que préalablement à l'érection des Éolienne, une série de travaux devront être préalablement effectué tel que:

- a) excavation
- b) construction de route
- c) construction de base de béton
- d) Enfouissement des fils électrique
- e) Fabrication du béton en cimenterie
- f) Extraction du gravier pour route des carrières de pierre
- g) Fabrication des fils électrique
- h) etc

De plus, afin de pouvoir construire une éolienne, certaine ressource naturelle doivent être mise à contribution tel que:

- a) Extraction de minerais de fer ou autre minéraux et ou récupération de métaux
- b) fonderie
- c) Transport pour acheminer les matériaux
- d) transformation du produit en produit fini (toute les étapes de la production)

finalement, tous les éléments devront être acheminé des 4 coins du globes vers le site de St-Valentin tel que:

- a) Transport du Béton et gravier
- b) Transport journalier des employés attirés à la construction
- c) Transport des différent élément et sans restreindre la généralité des termes qui précèdes, 3 section de tour, 3 pales, le générateur etc

2) Quel sera l'empreinte de carbone du projet, qui rappelons le, est inutile pour acquérir une autonomie énergétique déjà acquise?

Cordialement

Andre Lafrance

From:
To: monique.gelinas@bape.gouv.qc.ca; yduteau@sympatico.ca; leventourne@hotmail.fr
Subject: Question pour le Ministère de la Santé
Date: Sun, 13 Mar 2011 20:55:44 +0000

Bonjour,

À la lumière de la dernière audience, il est apparu que le Ministère de la Santé et des Services Sociaux ne semble pas avoir une grande préoccupation pour la question du développement de l'énergie Éolienne si l'on considère l'absence remarqué du représentant du Ministère, absence non motivé et inexplicable. Il appert que le Ministère de la Santé n'avait pas prévu le remplacement de son représentant.

Considérant les nombreuses questions soulevé par la population et l'absence évidente de réponse, probablement en raison du manque de préparation évidente, le soussigné désire savoir ce qui suit:

- 1) Le ministère as t-il été mandaté par le gouvernement, dans le cadre du présent appel d'offre, pour mener, ou faire mener une étude indépendante sur les effets des éoliennes sur la santé humaine considérant que des sites sont déjà en production ici même au Québec?
- 2) Quel est l'état des connaissance du Ministère de la santé sur les effet sur la santé humaine et plus particulièrement en ce qui concerne la polution visuelle (Flicker effect) et sonore? Si le Ministère de la Santé est en possession d'étude, il doit les produire.
- 3) Le ministère as t-il lui même fait des relevé sonore sur les site déjà en opération? Si tel relevé existe, les produire.
- 4) Le Ministère est-il préoccupé par l'absence de concensus social généré par ce projet et les effets sur la santé mentale des citoyens?
- 5) Qui devra défrayer les coûts de santé relié à l'opération des Éoliennes, le gouvernement, le promoteur, la municipalité ou les agriculteurs qui recevront les éolinne sur leur terre ou l'ensemble de ceux-ci ou le gouvernement uniquement?
- 6) Existe t-il un recours utile contre le ou les auteurs du ou des dommages de la part du Ministère de la Santé pour recouvrer les sommes requise pour traiter les victimes?
- 7) À combien le Ministère de la Santé évalue t-il les coût relié au traitement des victimes? Si l'évaluation existe,

la produire.

Cordialement

Andre Lafrance